



Servitude bon père de famille et thuyas

Par Yohann

Bonjour et merci a ceux qui m apporteront quelques éclaircissements juridiques.

Mon voisin ennuyé avec sa canalisation d'eaux usees est venu me trouver car la métropole lui a indiqué que ses tuyaux d'évacuation devaient passer sous mon terrain.

Mon acte de propriété ne fait état d aucune servitude

J'ai par contre découvert un regard qui était sous qqs cm de terre et effectivement ses tuyaux d évacuation passent par mon allée.

Il dispose lui aussi d un regard a quelques mètres de son portail et donc de la rue et a titre pratique je ne comprends pas l intérêt de ses canalisations mais bon passons

En plus de découvrir ses canalisations, il m indique que ce sont mes thuyas qui sont probablement à l origine de ses soucis d évacuation et il me propose de partager les frais pour investiguer (caméras)

Je pensais demander initialement la déviation de ces canalisations en faisant valoir droit de propriété

Mon notaire m a indiqué que la parcelle étant il y a 40 ans commune il lui serait peut-être possible d invoquer une servitude de bon père de famille et que le mieux serait de régulariser au moment de la vente de notre maison qui devrait se faire dans qqs mois

J en ai parlé à mon voisin qui semblait tomber des nues et lui insiste sur le fait que ce sont les thuyas de notre haie mitoyenne qui doivent avoir causer les dégâts

Je ne sais pas quoi faire mais la vente prochaine de mon bien couplé à un conflit juridique avec mon voisin m inquiète énormément. Que dois-je faire, faire reconnaître la servitude mais en le faisant je deviens responsable des dégâts causés dessus par ma haie?

En vous remerciant d'avance,

Cordialement Yohann